

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur –Fraternité-Justice



**Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  
et de Direction Générale des Collectivités Territoriales**

**Ministère des Affaires Economiques  
la Promotion des Secteurs Productifs**

**Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Décentralisation et  
au Développement des Villes Intermédiaires Productives  
(MOUDOUN)**

**Termes de références pour le recrutement d'un cabinet  
de consultants chargés de fournir Assistance, Appui et  
conseils à la DGCT pour la mise en œuvre de la Stratégie  
Nationale de Décentralisation et du Développement Local  
(SNDDL)**

**Juillet 2021**

Cette Assistance Technique d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) sera recruté à travers un Contrat Cadre de 3 ans ).

Elle portera entre autres , sur les domaines : Amélioration des financements de la décentralisation : études diverses et cadre légal sur financement des communes et des régions (planification, allocations budgétaire, transferts, gestion financière, contrôle), réorganisation du réseau comptable et du Trésor pour servir les communes, améliorer le contrôle fiduciaire des CT ; Elaboration des plans de transferts des ressources financières et humaines et de compétences aux communes et aux régions et d'un programme de redéploiement de l'Etat 2022-2026 ; Amélioration du cadre légal de la fonction publique territoriale ; Renforcement des capacités des communes ciblées : (i) sur la planification (mise à jour annuelle du PIP et budget) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, plans d'ajustement masse salariale, outils de GRH, formation en GRH) ; ; (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PDC, PIP, budget) ; Renforcement de capacités des régions ciblées : (i) sur la planification (élaboration des stratégies de développement régionales et conventions des régions ciblées, mise à jour annuelles) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, outils de GRH, formation en GRH) ; (iii) sur les PPP (évaluation, montage) ; (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PIP, budget) ; Amélioration du développement territoriale : (i) amélioration cadre légal sur la planification régionale, (ii); Revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDDL

**Nom du Projet : Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)**

## I. Contexte Justificatif

Dès l'indépendance, la Mauritanie s'est mise à renforcer son architecture territoriale par l'élargissement des circonscriptions administratives déconcentrées et l'engagement d'un processus de décentralisation qui a oscillé entre le niveau communal et le niveau régional pour connaître un tournant plus décisif dans le milieu des années 1980.

En effet, l'État mauritanien s'est engagé depuis 1986 dans un important processus de décentralisation au terme duquel un vaste champ de compétences a été transféré aux communes.

Toutefois, après plus de trente années passées, la décentralisation appelle aujourd'hui une réforme de fond progressive qui sera conduite dans le cadre d'une cohérence globale avec les choix politiques et les stratégies des départements sectoriels.

Ce processus de décentralisation a fait l'objet d'un engagement des pouvoirs publics maintes fois renouvelé, notamment depuis 2010 avec la Déclaration de politique de décentralisation et de développement local. L'armature de la décentralisation s'est progressivement renforcée avec la création en 2018 des régions comme second échelon de la décentralisation et la formulation d'une Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) élaborée avec l'appui financier du Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE).

Cette stratégie a été adoptée le 30 septembre 2020 en Conseil des Ministres.

Les changements impulsés par ladite Stratégie seront importants et incontournables pour mener à bien ce processus. Les premières années de mise en place des arrangements institutionnels et des instruments qui en découleront seront décisives et exigeront des moyens conséquents à investir sur le plan humain et financier.

La Stratégie est ainsi assortie, pour la période de démarrage 2020-2021, d'une feuille de route dont la mise en œuvre par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) nécessitera un accompagnement par des experts d'envergure dont les compétences techniques permettront à ses cadres de renforcer leurs capacités et d'atteindre de ce fait, dans les délais, les objectifs programmés.

De surcroît, le renforcement des capacités constitue un enjeu capital et s'appuie sur les politiques publiques et outils élaborés progressivement par la DGCT à raison des développements réglementaires, des politiques et stratégies sectorielles telles que la Stratégie Nationale de Formation des acteurs de la Décentralisation (SNAFAD) avec son plan opérationnel quinquennal 2019-2023.

Quant au développement local, il reste limité aux initiatives locales dont le financement demeure fortement dépendant des ressources externes (FRD et PTF). Ne disposant pas ou peu d'appui des collectivités territoriales, ces initiatives n'ont qu'un impact limité sur le développement des économies locales. En effet, le financement des communes demeure particulièrement d'autant plus faible que le transfert effectif des compétences et des

responsabilités n'a pas été accompagné des ressources financières et humaines conséquentes. Aussi, les communes se plaignent-elles d'un important déficit de personnel qualifié, ce qui limite considérablement leur capacité à fournir les services de base.

Pourtant, les Collectivités Territoriales sont plus que jamais appelées à assumer de grandes responsabilités en matière de développement local et de mobilisation des ressources propres en vue de satisfaire aux besoins de leurs citoyens.

Malgré les réformes entreprises ces dernières années pour renforcer l'autonomie financière des communes (réforme du FRD 2016), améliorer l'environnement institutionnel et organisationnel des communes, et promouvoir le développement de leurs ressources humaines et financières afin qu'elles puissent s'acquitter convenablement de leurs missions en disposant de personnels ayant le minimum de qualifications requises, les performances des communes dans le domaine des ressources humaines et de la mobilisation des ressources propres demeurent en-deçà des attentes.

En effet, les évaluations annuelles des performances des communes effectuées depuis 2016 par le PNIDDLE et la DGCT ont confirmé ces constats. Particulièrement la fiscalité locale et le déficit en personnel qualifié demeurent à nos jours des faiblesses caractéristiques majeures des collectivités territoriales mauritaniennes.

Pour y remédier, le Gouvernement mauritanien, appuyé par la Banque mondiale, avait mis en œuvre le Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE) durant la période 2014-2019. Ce Programme s'inscrivait dans la politique du Gouvernement en matière de renforcement de la Décentralisation avec l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base à travers la promotion de la maîtrise d'ouvrage communale et l'amélioration des capacités des communes. Il s'agissait de concrétiser les grandes lignes de la Déclaration de politique de décentralisation et de développement local adoptée par le Gouvernement en avril 2010 dans le cadre d'une approche axée sur les résultats et un alignement des interventions des partenaires sur les stratégies et politiques nationales, conformément aux orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) - 2016-2030.

Pour poursuivre et consolider les acquis du PNIDDLE en répondant aux enjeux d'urbanisation et de développement local, le Gouvernement mauritanien a sollicité un financement de la Banque mondiale pour un nouveau projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes intermédiaires Productives (Projet MOUDOUN).

## **II. Présentation et Description du Projet MOUDOUN**

Cofinancé par le Gouvernement mauritanien et la Banque Mondiale pour un montant de 71 Millions USD sur une durée de 5 ans (2020-2025), le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN) s'inscrit dans la continuité du partenariat avec la BM en termes d'appuis à la Décentralisation et au Développement économique et urbain en capitalisant les expériences du PDU et du PNIDDLE. Sa zone d'intervention couvre 7 villes du pays qui sont Rosso, Sélibaby, Kiffa, Aioun, Néma, Bassiknou, Adel Bagrou en plus du Camp de M'Berra.

Le Projet qui est également en articulation avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée SCAPP 2016-2030, accompagnera des réformes majeures pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL).

## **Les objectifs du Projet MOUDOUN**

Le Projet MOUDOUN vise les principaux objectifs suivants :

- (a) améliorer la productivité des villes intermédiaires ciblées à travers le financement d'infrastructures et des services d'appui à la croissance économique de ces villes;
- (b) renforcer les capacités des institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans le développement économique des territoires de la Mauritanie ;
- (c) Renforcer la décentralisation en soutenant le Gouvernement dans le déploiement des ressources de l'Etat à travers la politique de décentralisation et de déconcentration et la préparation d'un programme de déploiement des ressources de l'Etat en vue d'améliorer la prestation de services publics ;
- (d) Renforcer les capacités des 07 communes et 5 conseils régionaux ciblés, en gestion des ressources publiques et gestion des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales à développer l'économie locale.

## **Les Composantes du Projet**

Le Projet MOUDOUN s'articule autour des 4 composantes suivantes :

**Composante 1** : Améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économique (55 millions USD) .Elle est subdivisée en deux sous-composantes :

**Sous-composante 1.1** : Infrastructures et services urbains résilients pour le développement économique des villes (36 millions USD) : appui aux investissements des communes par l'octroi de subventions pour financer des infrastructures et services urbains.

Cette sous-composante financera des investissements dans les infrastructures et services d'appui à la croissance et au développement économique des 7 villes, y compris des investissements qui contribuent à l'attractivité des villes pour les affaires et l'emploi. Il s'agira, entre autres, de routes urbaines, de systèmes urbains d'évacuation des eaux, d'extensions du réseau électrique et du réseau d'adduction d'eau, des infrastructures de gestion des déchets solides ou liquides, des équipements communautaires ou culturels, des marchés, et des espaces publics et parcs, etc.

Le projet financera les investissements d'infrastructures qui participent aux priorités de développement économique identifiées par l'intermédiaire d'un processus participatif et qui satisfont aux conditions d'éligibilité (Compétences communales, existence dans le PDC, impact économique évident, mesures d'atténuation des effets environnementaux et sociaux, non concurrentiels pour le secteur privé).

**Sous- composante 1.2** : Electrification urbaine et rurale (19 millions USD) : appui à la SOMELEC pour accroître l'accès à l'électricité des ménages dans certaines zones d'intervention du Projet.

Cette sous composante dont l'exécution technique est assurée par la SOMELEC portera sur le financement d'infrastructures d'électrification et d'extension des réseaux électriques couvrant notamment Bassiknou et le Camp de M'Berra, en synergie avec le projet RIMDIR financé par l'AFD et l'UE.

**Composante 2** (8 Millions USD) : "Renforcer la Décentralisation et les capacités des collectivités locales". Elle est subdivisée en deux sous-composantes :

**Sous-composante 2.1** : Renforcer le processus de décentralisation (2 millions USD) : Cette sous-composante accompagnera la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local, en renforçant le cadre légal et le processus de transfert des responsabilités et des ressources aux Collectivités Territoriales (CT).

Le projet financera une Assistance Technique, des équipements, des formations au profit des cadres des Administrations Centrales et Déconcentrées (DGCT , DGTCP, DGAT, DCE, DGHU) , des appuis au déploiement et interfaçage des logiciels SIGeL et Beit El mal en vue d'améliorer la décentralisation budgétaire et la mobilisation des ressources propres .

**Sous-Composante 2.2** : Renforcer les capacités des CT ciblées (6 millions USD) :

Cette sous-composante portera, entre autres, sur des appuis :

- ✓ Aux 7 Communes et 5 CR en gestion financière, mobilisation des ressources propres, GRH, planification (PDC et PDR), AT, équipements, formations des cadres et élus,
- ✓ A la gestion urbaine des communes par des Plans simplifiés d'urbanisme,
- ✓ Aux administrations déconcentrées dans la coordination des acteurs du développement dans les CT ciblées et de l'humanitaire dans la Zone de M'Berra

**Composante 3** (8 Millions USD) "Gestion, Suivi et Evaluation du projet "

La Composante 3 du Projet porte sur les appuis à la mise en œuvre de toutes les activités du Projet conformément aux politiques et directives de la Banque Mondiale en matière de :

- ✓ Coordination,
- ✓ Supervision,
- ✓ Gestion financière,
- ✓ Passation des marchés,
- ✓ Audits,
- ✓ Sauvegardes environnementales et sociales,
- ✓ Suivi et évaluation,
- ✓ Formation et
- ✓ Gestion et appui à l'exécution de la Sous-Composante 1.2 par la SOMELEC ; et
- ✓ Coûts relatifs à l'Unité de coordination du projet CCP et autres entités d'exécution (AR Kiffa, sous-unité de Néma et UGP-SOMELEC).

**Composante 4** (00 USD) "Composante d'intervention d'urgence contingente" (CERC)

La Composante 4 du Projet porte sur le financement des interventions d'urgence : Si un événement naturel précipite une catastrophe majeure affectant les moyens de subsistance des personnes vivant dans la zone du projet, le Gouvernement peut demander à la Banque mondiale de réaffecter des fonds du projet pour couvrir certains coûts de réponse d'urgence et de relèvement.

Le projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN), voudrait ainsi – à travers sa composante 2 (Renforcer la Décentralisation et les capacités des collectivités locales) – accompagner la mise en œuvre de la stratégie de la décentralisation, en contribuant à renforcer le cadre légal et le processus transférant les responsabilités et les ressources aux collectivités territoriales.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 2.1 « appui au processus de décentralisation » de sa Composante 2 que le Projet MOUDOUN envisage le recrutement d'une firme en vue d'apporter une assistance technique pour la mise en œuvre de la SNDDL et ce à travers un contrat-cadre de 3 ans.

### **III. Objectifs de la mission d'Assistance Technique**

#### **1. Objectif général :**

L'objectif général de la mission s'inscrit principalement dans le cadre des objectifs de la Composante 2 du projet MOUDOUN à savoir « soutenir le gouvernement dans le déploiement des ressources de l'Etat à travers la politique de décentralisation et déconcentration et la préparation d'un programme de déploiement des ressources de l'Etat, en vue d'améliorer la prestation de services publics »

Cette assistance technique a donc pour objectifs d'appuyer la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en matière de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) suite à son adoption en Conseil des ministres le 30 septembre 2020.

#### **2. Objectifs spécifiques :**

La mission vise la réalisation des objectifs spécifiques ci-après :

- a) Amélioration du financement de la décentralisation : études diverses et examen du cadre légal et réglementaire sur les finances publiques locales des communes et des régions (planification, allocations budgétaire, transferts financiers, gestion financière, contrôle interne et externe), analyse des forces et faiblesses, et proposition des améliorations
- b) Appui à la réorganisation, par la Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor Public ( DGTCP), du réseau comptable et du Trésor pour servir les communes, améliorer le contrôle fiduciaire des CT : cet appui sera apporté sur la base des besoins exprimés par la DGTCP pour ses services ( percepteurs et trésoriers ) en concertation avec la DGCT pour mieux servir les CT ( communes et régions) en termes de célérité de transferts et de décaissements de fonds transférés via le circuit du trésor et à travers l'utilisation et l'appropriation des logiciels comme EL Khazen et EL Beledi. ;

- c) Elaboration des plans de transferts de ressources financières et humaines et de compétences aux communes et aux régions et d'un programme de redéploiement de l'Etat 2022-2026
- d) Revue et proposition d'amélioration du cadre légal et réglementaire de la fonction publique territoriale ;
- e) Renforcement des capacités des communes ciblées : (i) sur la planification (mise à jour annuelle du PIP et budget) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, plans d'ajustement masse salariale, outils de GRH, formation en GRH) ; (iii) sur les PPP ; (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PDC, PIP, budget) ;
- f) Renforcement de capacités des régions ciblées : (i) sur la planification (élaboration des stratégies de développement régionales et conventions des régions ciblées, mise à jour annuelles) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, outils de GRH, formation en GRH) ; (iii) sur les PPP (évaluation, montage) ; (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PIP, budget) ;
- g) Revue et proposition d'amélioration du cadre légal et réglementaire sur la planification régionale;
- h) Renforcement des capacités de la DGCT par toute l'expertise nécessaire, principalement dans les domaines juridique et technique, de la fiscalité et des finances locales, ainsi qu'en matière de planification et de suivi-évaluation stratégiques, permettant d'atteindre les objectifs assignés et pour ce faire d'analyser, valider, amender les projets de textes, outils, systèmes d'information, méthodologies, procédures, plans de travail élaborés par la DGCT ;
- i) Renforcement des capacités des cadres de la DGCT constituant la Task force dédiée au portage de la SNDDL, missionnée pour accompagner en interne et coordonner la mise en œuvre de ladite stratégie, en relation et en synergie avec les différents Partenaires techniques et financiers, et ce, pour permettre à ladite équipe, à partir de : (i) l'exploitation des préconisations, chiffrages, indicateurs et outils développés dans le cadre de l'étude initiale et des différents Projets et Programmes d'appui à la Décentralisation et au Développement local et (ii) au moyen d'un coaching sur mesure en matière d'organisation et de gestion des différentes bases de données, de procéder de manière autonome aux réajustements à raison des développements induits par l'opérationnalisation de la SNDDL, à la formulation/révision des indicateurs et à la confection des tableaux de bord, d'être en somme, au terme de l'appui, en capacité de maîtriser suffisamment les outils et concepts développés pour formuler les spécifications idoines visant à améliorer le système existant tout au long de la phase de mise en œuvre de la SNDDL.
- j) Appui à la revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDDL.

#### **IV. Etendue/Portée des travaux et approche méthodologique**

Le Consultant (firme) sera chargé d'apporter une assistance technique (contrat cadre moyen terme), en appuis-conseils, formations, actions/formations, accompagnement/coaching, études, diagnostics, audits ou d'autres moyens adaptés, notamment dans les domaines suivants :

- ✓ Amélioration des financements de la décentralisation : études diverses et cadre légal sur financement des communes et des régions (planification, allocations budgétaire, transferts, gestion financière, contrôle), réorganisation du réseau comptable et du Trésor pour servir les communes, améliorer le contrôle fiduciaire des CT ;
- ✓ Elaboration des plans de transferts des ressources financières et humaines et de compétences aux communes et aux régions et d'un programme de redéploiement de l'Etat 2022-2026 ; Amélioration du cadre légal de la fonction publique territoriale ;
- ✓ Renforcement des capacités des communes ciblées : (i) sur la planification (mise à jour annuelle du PIP et budget) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, plans d'ajustement masse salariale, outils de GRH, formation en GRH) ; (iii); (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PDC, PIP, budget) ;
- ✓ Renforcement de capacités des régions ciblées : (i) sur la planification (élaboration des stratégies de développement régionales et conventions des régions ciblées, mise à jour annuelles) ; (ii) sur leur GRH (revue fonctionnelles, outils de GRH, formation en GRH) ; (iii) sur les PPP (évaluation, montage) ; (iv) sur l'engagement citoyen (notamment sur PIP, budget) ;
- ✓ Amélioration du développement territoriale : (i) amélioration cadre légal et réglementaire sur la planification régionale,.

En termes d'approches méthodologiques, l'accent sera mis sur le transfert de compétences et le renforcement des capacités institutionnelles. Une approche privilégiant la résolution de problèmes utilisant une démarche itérative devra être privilégiée. L'intervention des consultants devra se faire sur la base des interventions, études et diagnostics et prendre en compte les dispositifs légaux, règlementaires et institutionnelles en place : Ainsi, les consultants auront l'obligation, avant leurs interventions de se familiariser avec le contexte de la décentralisation et du Développement local en Mauritanie ainsi que toutes études ; audits ; diagnostics pertinents. Les consultants devront en particulier se familiariser et adapter leur approche avec la SNDDL et la SCAPP. La méthodologie du travail devra favoriser la collaboration et la création de synergies avec les interventions des autres PTFs (appuis UE /AFD, PNUD, GIZ etc.) ;

## **V. Résultats attendus de la mission d'AT**

À l'aune des objectifs énoncés ci-dessus, les résultats attendus du Cabinet mandaté dans le cadre de l'assistance technique doivent aboutir aux résultats suivants, sous la supervision de la DGCT :

- Elaboration d'un Plan annuel d'actions cohérent et concerté des activités prioritaires de mise en œuvre de la SNDDL, validé par les différents acteurs et parties prenantes impliquées dans la SNDDL et mis en œuvre en synergie entre les différents bailleurs et PTF concernés ;
- Les textes, procédures en vue d'améliorer les financements des communes et aux régions ont été à la hauteur des compétences dévolues ont été élaborés;

- Le réseau comptable et du Trésor a été réorganisé et mis au services des communes en assurant un contrôle fiduciaire des CT ;
- Les plans de transferts de ressources financières et humaines et de compétences aux communes et aux régions et le programme de redéploiement de l'Etat 2022-2026 ont été élaborés ;
- Le cadre légal et réglementaire de la fonction publique territoriale a été amélioré ;
- Les capacités des communes ciblées et des Régions ont été améliorées en planification , gestion des ressources humaines et financières ;
- Les capacités de la DGCT ont été renforcées dans les différents domaines en lien avec la mise en œuvre de la SNDDL ( aspects juridiques, institutionnels, fiscalité, planification ,suivi évaluation ,etc.);
- Les cadres de la DGCT ont été formés et encadrés pour mieux accompagner , coordonner et suivre la mise en œuvre de la SNDDL ;
- La Revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDDL a été tenue et son rapport élaboré et comportant des recommandations pratiques et des réajustements pertinents pour l'amélioration de la mise en œuvre de la SNDDL .

## **VI. Profil du Bureau d'études**

L'assistance technique sera confiée à une firme ayant une expérience confirmée en décentralisation et développement local. Cette firme devra mettre à disposition un personnel référant disposant des profils minimaux ci-dessous étant entendu, qu'au-delà de ces activités, elle complètera autant qu'elle le jugera nécessaires son personnel sur la base de profils acceptables dans le cadre des projets de la Banque Mondiale :

Cette firme devra avoir les qualifications suivantes :

- Justifier d'une expérience d'au moins 10 ans d'interventions dans les domaines de la décentralisation et du développement local;
- Justifier une expérience avérée dans la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités au profit des cadres de l'administration publique, des élus et personnels des collectivités territoriales dans le domaine de de la décentralisation et du développement local ;
- Avoir des capacités de mobiliser une équipe pluridisciplinaire d'experts et de consultants spécialisés tant en matière d'études, d'appui et conseils que de formation dans le domaine de la décentralisation et du développement local ;
- Avoir une expérience des projets sous financement de la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement ;
- Avoir une maîtrise de la langue française en tant que langue de travail. La Connaissance de la langue arabe serait un plus ;
- La connaissance de la Mauritanie et du contexte de la décentralisation en Mauritanie serait un atout .

## **VII.Expertises requises**

La mission sera réalisée par une firme qui devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire de quatre Experts ayant les profils minimums ci - après et justifiant des expériences et qualifications requises suivantes :

**Expert 1 : Expert en décentralisation et développement local sera le chef de mission et devra avoir une vue globale sur la mise en œuvre de la SNDDL, la planification, l'exécution, la coordination et le suivi de l'ensemble des activités à mener dans le cadre de la mission d'Assistance Technique :**

<b>Qualifications et compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Posséder un diplôme d'enseignement supérieur au minimum Baccalauréat + cinq ans en droit public, en administration publique ou tout domaine équivalent ;</li> <li>▪ Une parfaite maîtrise des logiciels courants de bureautique (tableur, traitement de texte, présentation) ainsi qu'une connaissance de l'utilisation d'internet et de la messagerie électronique ;</li> <li>▪ Excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. La connaissance de l'arabe serait un atout.</li> </ul>
<b>Expérience professionnelle générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir des expériences avérées dans la mise en œuvre de Stratégies et réformes de l'Etat, des institutions et des administrations publiques ;</li> <li>▪ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la décentralisation et du renforcement des capacités des collectivités territoriales ;</li> <li>▪ Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle ou plus comme chef de mission.</li> </ul>
<b>Expérience professionnelle Spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justifier d'une expérience pertinente dans la réalisation de missions similaires (au moins deux expériences de même portée) ;</li> <li>▪ Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ;</li> <li>▪ Avoir des expériences avérées dans la conduite d'études dans les domaines de la décentralisation et du développement local, des réformes de l'État, des institutions et des administrations publiques ;</li> <li>▪ Justifier idéalement à l'échelle de la sous-région ou en Afrique francophone de contributions significatives à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de Stratégies de développement, notamment de décentralisation et de développement local.</li> </ul>
<b>Atouts supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une excellente connaissance du processus de la décentralisation en Mauritanie ou, à défaut, dans l'un des pays de la sous-région.</li> <li>▪ Connaissance des processus de régionalisation et de groupement de collectivités territoriales fortement appréciée.</li> </ul>
<b>Livrables et nature de l'appui technique à fournir par l'Expert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diriger et coordonner en tant que chef de mission le travail des Experts mobilisés par le Cabinet dans le cadre de la mission d'Assistance technique</li> <li>▪ Sous la supervision collaborative et des orientations de la DGCT, à partir des projets de textes ou de rapports d'études relatives à la décentralisation et à la déconcentration ( code des collectivités , intercommunalité ,etc.) , à l'aune du processus de régionalisation depuis 2018 et des derniers développements</li> </ul>

	<p>induits par l'adoption de la SNDDL, il sera requis de l'Expert (i) l'analyse critique de l'ensemble des projets de textes qui lui seront soumis, suite au passage en revue de l'appareil législatif et réglementaire applicable à ce jour aux Collectivités territoriales puis (ii) leur finalisation, une fois qu'ils seront mis à jour, amendés et prêts à être adoptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En complément, production d'un état des lieux des problématiques et propositions alternatives à soumettre aux différentes commissions et organes décisionnels concernés.</li> </ul>
--	--

**Expert 2 : Expert en planification et suivi-évaluation stratégique :**

<b>Qualifications et compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Posséder un diplôme d'enseignement supérieur au minimum Baccalauréat + cinq ans en planification, conception et suivi-évaluation des politiques publiques, développement local et aménagement du territoire, droit public, administration publique ou tout autre domaine équivalent ;</li> <li>▪ Une très bonne maîtrise des méthodes et des outils de gestion/suivi-évaluation de projets, accompagnée des techniques spécifiques à la formulation des chemins critiques et de traitement et analyse de données (statistiques, collecte et analyse du point de vue quantitatif et qualitatif, maîtrise de l'un au moins des principaux logiciels dans les domaines impliqués ...).</li> <li>▪ Maîtrise des logiciels courants de bureautique (tableur, traitement de texte, présentation) ainsi qu'une connaissance de l'utilisation d'internet et de la messagerie électronique ;</li> <li>▪ Excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. La connaissance de l'arabe est un atout</li> </ul>
<b>Expérience professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir au moins 8 ans d'expériences avérées à l'international, si possible dans la sous-région ou dans des systèmes similaires, en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de politiques publiques, idéalement territorialisées ou sous forme de plans de régionalisation, présentant un intérêt pour le processus en phase de démarrage en Mauritanie ;</li> <li>▪ Être en capacité de déployer une méthodologie éprouvée doublée d'instruments pertinents en matière de planification, en particulier celle afférente aux politiques publiques et à l'explicitation du chemin critique y afférent, et de suivi-évaluation à l'aune des livrables produits dans le cadre de missions antérieures ;</li> <li>▪ Des compétences en planification, en concertation, en négociation de haut niveau seront particulièrement recherchées, de même qu'une sensibilisation aux questions environnementales et sociales, au développement économique local. En somme, être capable d'adopter une approche multidisciplinaire et visionnaire.</li> </ul>
<b>Atouts supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une très bonne connaissance des problématiques afférentes à l'aménagement du territoire et au développement régional et maîtriser si possible un système d'information géographique ;</li> <li>▪ Maîtriser les processus de décentralisation en Mauritanie ou, à défaut, dans l'un des pays de la sous-région.</li> </ul>
<b>Livrables et nature de l'appui technique à fournir par l'Expert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail liminaire d'appropriation et d'analyse critique des études, de la réglementation et des stratégies en vigueur dans le champ de la SNDDL, pour un renforcement des capacités et un accompagnement des cadres de la DGCT dans l'opérationnalisation, la planification et le suivi-évaluation de la SNDDL (élaboration des outils de suivi-évaluation, avec un accent sur les indicateurs et</li> </ul>

	<p>les tableaux de bord et les options techniques pour ce faire) devant aboutir à l'appropriation, in fine à l'autonomie effective, par la DGCT des méthodologies et outils élaborés avec l'appui de l'Expert ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ébauche d'un Plan directeur de conduite de la régionalisation ;</li> <li>▪ Etat des lieux des problématiques et propositions relatives aux orientations et aux chantiers prioritaires faisant office de vade-mecum à l'intention des différentes commissions et organes décisionnels.</li> </ul>
--	---

**Expert 3 : Expert en transfert de compétences et des ressources y afférentes (ressources humaines et ressources financières) :**

<b>Qualifications et compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Posséder un diplôme d'enseignement supérieur au minimum Baccalauréat + cinq ans en droit public, droit et gestion des collectivités territoriales, finances publiques, Gestion des Ressources Humaines, administration publique, sciences de gestion ou tout autre domaine équivalent ;</li> <li>▪ Une bonne maîtrise des logiciels de suivi-évaluation, de planification, de bureautique (tableur, traitement de texte, présentation) ainsi qu'une connaissance de l'utilisation d'internet et de la messagerie électronique ;</li> <li>▪ Excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication tant orale qu'écrite en français. La connaissance de l'arabe est un plus .</li> </ul>
<b>Expérience professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir au moins 8 ans d'expériences avérées, si possible dans la sous-région ou dans des systèmes similaires, en matière de transfert de compétences et de ressources y afférentes et être en mesure de déployer une méthodologie éprouvée et opérationnelle (méthodes de calcul et appui aux Commissions d'évaluation des charges, analyse de l'exercice effectif des compétences à l'aune des textes en vigueur, analyse des systèmes d'information et des circuits budgétaires et financiers permettant de collecter et produire les données fiables nécessaires à l'évaluation des transferts, stratégies de décentralisation financière, établissement des critères de répartition en matière de dotations de fonctionnement et de financement des investissements, territorialisation de la fiscalité, de mutualisation et de cofinancement au moyen de politiques ciblées de subventionnement ...) ;</li> <li>▪ Justifier idéalement d'expériences en transferts réussis et significatifs au regard de l'impact budgétaire sur les structures impactées, dont les bonnes pratiques et outils pourront être optimisés à l'aune du contexte mauritanien.</li> </ul>
<b>Atouts supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une excellente connaissance des finances publiques et des mécanismes budgétaires de l'État, et du processus de décentralisation en Mauritanie ou, à défaut, dans les pays de la sous-région.</li> <li>▪ Des compétences en planification, en concertation, en négociation de haut niveau seront également recherchées.</li> </ul>
<b>Livrables et nature de l'appui technique à fournir par l'Expert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous la supervision collaborative de la DGCT, élaboration d'un Plan directeur des transferts de compétences et des ressources y afférentes, issu d'une phase préalable de concertation ;</li> <li>▪ Appuis à la GRH: cadre légal, et renforcement de capacités des régions et communes cibles, revues fonctionnelles, plans d'ajustement RH, outils GRH .</li> <li>▪ Analyse et propositions d'amendement du système de financement existant (dotations, fiscalité et ressources financières propres, subventions ...) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Propositions de méthodologies et d'outils en matière de suivi-évaluation des transferts ;</li> <li>▪ Etat des lieux synthétique des problématiques, simulations et propositions relatives aux orientations et aux chantiers prioritaires faisant office de vade-mecum à l'intention des différentes commissions et organes décisionnels.</li> </ul>
--	--

**Expert 4 : Expert en fiscalité et finances :**

<b>Qualification et compétences</b>	Etre titulaire d'un diplôme supérieur équivalent au moins à BAC+5 en droit public, fiscalité, finances locales, management, sciences administratives, socio-économie du développement, administration territoriale et locale ou dans une discipline associée.
<b>Expérience professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir au moins 8 ans d'expériences avérées, notamment en tant que praticien au sein de services financiers de collectivités territoriales, en matière de fiscalité, gestion budgétaire et comptable et plus globalement en finances locales, et posséder une connaissance approfondie, opérationnelle des interactions entre les collectivités locales et les services centraux et déconcentrés de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de décentralisation financière ;</li> <li>▪ Avoir élaboré et conduit des actions réussies en matière de réforme ou de mobilisation des recettes fiscales et transferts financiers aux collectivités locales : idéalement avoir contribué au développement de systèmes, d'outils et processus innovants en lien avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>▪ Avoir contribué à l'élaboration, à la mise en place, au suivi-évaluation des mécanismes de financement et de mesures de performances des collectivités territoriales, en relation avec les appuis ayant pu être apportés aux acteurs locaux et aux services de l'Etat, au double niveau central et déconcentré. La connaissance du contexte mauritanien dans les domaines précités pourra constituer un atout.</li> </ul>
<b>Atouts supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les problématiques afférentes à l'environnement budgétaire, comptable et fiscal des collectivités territoriales et si possible avoir contribué à leur résolution via des logiciels de gestion communale ou de systèmes d'information/suivi-évaluation, outre la très bonne connaissance des règles de maîtrise d'ouvrage communale et de passation/exécution financière des marchés publics ;</li> <li>▪ Avoir une expérience probante dans les domaines de formation et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.</li> </ul>
<b>Livrables et nature de l'appui technique à fournir par l'Expert</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagnement - sous l'autorité du DGCT ,en étroite concertation avec la CCP MOUDOUN et en coordination avec l'équipe des Experts de l'Assistance Technique à la mise en œuvre de la SNDDL- des Collectivités Territoriales ( Communes et Régions) dans leurs actions de mobilisation et de mutualisation des ressources financières, techniques et humaines dans le cadre des stratégies de décentralisation consacrant le principe d'autonomie financière des Collectivités territoriales.</li> <li>2. Elaborer, dans l'ensemble des domaines impactés par la décentralisation financière, des stratégies et actions d'amélioration des finances locales et d'optimisation réglementaire, d'opérationnalisation des processus de transferts budgétaires et financiers, de mobilisation et de mutualisation</li> </ol>

des ressources propres, notamment à caractère fiscal, en synergie avec les autres intervenants dans les secteurs de la décentralisation et des finances locales.

3. Veiller au bon déroulement de la mise en œuvre des activités, tout en contribuant au sein de l'équipe à la collecte, à la fiabilisation des données et des référentiels pour alimenter les outils existants de péréquation, de pilotage, de suivi-évaluation, d'aide à la décision et in fine permettre la diffusion et la communication sur les outils novateurs et les bonnes pratiques en matière de décentralisation et de bonne gouvernance financières, en interaction avec les activités du Projet MOUDOUN et des autres intervenants en faveur du développement économique local ;
4. Appuyer la DGCT et la Commission du Conseil National de la Décentralisation et du Développement Local en charge du financement de la décentralisation, de la coopération décentralisée et de la mobilisation des ressources, dans la conception, l'exécution et le suivi de son plan d'action pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL), plus particulièrement en matière (i) de révision de son mécanisme de financement par une réforme du Fonds Régional de Développement (FRD) et d'opérationnalisation du nouveau mécanisme de financement appelé Fonds National de la Décentralisation et du Développement Local, (ii) ainsi que l'évaluation et le suivi des impacts financiers afférents aux transferts de compétences, en lien avec les stratégies de renforcement et d'optimisation des ressources des Conseils Régionaux dans leur processus d'opérationnalisation et d'appropriation de leurs prérogatives à raison des compétences transférées ;
5. Proposer, à partir d'expérimentations réussies et d'outils éprouvés, les stratégies opérationnelles et pragmatiques de mobilisation et d'optimisation des ressources dont disposent effectivement les Collectivités territoriales et accompagner leur mise en œuvre en favorisant les actions visant (i) le renforcement pérenne des capacités des bénéficiaires en ayant recours prioritairement aux circuits, arsenal réglementaire et procédures existants, ressources et moyens en interne déjà en place après un premier travail d'analyse des forces en présence et d'évaluation des potentialités, (ii) la mutualisation des ressources ainsi que le recours plus pro-actif à des financements jusqu'à présent sous-exploités (coopération décentralisée, fonds dédiés à la lutte contre le changement climatique etc.), (iii) le recours systématique aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication (géo-localisation, dématérialisation, développement de plate-formes en ligne ...) (iv) le partage d'expériences, d'outils et des bonnes pratiques issues d'initiatives faisant l'objet d'une mise en commun accessible à l'ensemble des acteurs (logiciel de mobilisation fiscale El Mouhassil, expérimentations de mobilisation en matière de contribution foncière sur les propriétés bâties etc) ;
6. Apporter les appuis techniques nécessaires aux Collectivités territoriales visant à renforcer et améliorer leurs marge d'action financière, notamment par la mobilisation de leurs ressources propres, en approfondissant les stratégies relatives à la décentralisation financière et à la territorialisation de la fiscalité, ainsi qu'à l'efficience du cadre

	<p>budgétaire et comptable des collectivités territoriales et à la sécurisation des circuits comptables et financiers ;</p> <p>7. Améliorer en liaison avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique et la Direction Générale des Impôts, les interactions et flux à caractère financier et comptable, les outils et circuits d'information, de contrôle de suivi-évaluation, ainsi que les outils à la disposition des CT pour gérer en toute autonomie et en temps réel leur budget et leur trésorerie (appropriation des règles de la comptabilité publique et du Code général des Impôts, fonctionnement et utilisation du logiciel SIGeL, données relatives aux dotations de l'État, à la fiscalité et aux finances locales en matière de recouvrement et de répartition des produits fiscaux rétrocédés par la DGI, gestion des valeurs inactives ...) ;</p> <p>8. Conjuguer les actions de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation financière à celles en lien avec le Développement économique local et la planification des stratégies sectorielles, à l'échelle des différents territoires et à l'aune des niveaux subsidiaires de décentralisation (mobilisation des entrepreneurs locaux et des services déconcentrés du Trésor et des services fiscaux, fluidification de leurs interactions, facilitation de l'accès à la commande publique locale notamment par des stratégies d'intégration progressive des acteurs informels, mapping des actions d'intervention et d'aménagement du territoire à travers la localisation des types de financement, des équipements et investissements financés, interactions et synergie financière entre Collectivités territoriales et leurs groupements ...) ;</p> <p>9. Contribuer aux actions de communication et de sensibilisation à la bonne gouvernance financière, à l'organisation et/ou animation des ateliers de formation/sensibilisation au profit des acteurs de la décentralisation à organiser en synergie avec les PTF concernés par les problématiques de décentralisation et de gestion optimale des fonds par les CT ( BM à travers le Projet MOUDOUN , l'AFD à travers les Programmes DECLIC et DECLIC 2 Hodhs, la GIZ avec PROGREPS etc.) afin de mettre en exergue les responsabilités en matière de concertation et d'inclusivité, de contrôle, d'information et de redevabilité, notamment en matière de maniement des deniers publics (principe de séparation de l'Ordonnateur et du Comptable, caractérisation des cas de gestion de fait, conditions pour la mise en place des régies de recettes et des délégations de service public, accès aux données issues des comptes administratifs ...) et de lutte contre les pratiques illicites, par exemple le détournement des sommes recouvrées, en proposant notamment des procédures en constante adaptation et des outils innovants ;</p> <p>10. Appui à la réorganisation du réseau comptable et du Trésor pour servir les communes, améliorer le contrôle fiduciaire des CT : Cet appui sera apporté sur la base des besoins exprimés par la DGTCP pour ses services ( percepteurs et trésoriers ) en concertation avec la DGCT pour mieux servir les CT ( communes et régions) en termes de célérité de transferts et de décaissements des fonds transférés via le circuit du trésor et à travers</p>
--	--

	l'utilisation et l'appropriation des logiciels comme EL Khazen et EL Beledi.
--	--

En plus des experts clés ci-dessous, d'autres experts qualifiés pourront être mobilisés de façon ad hoc sur des problématiques liées aux objectifs de la mission, après acceptation par la DGCT et le CCP

### **VIII. Les Offres**

Les candidats à la prestation présenteront deux offres dans deux enveloppes séparées, comme suit :

- Une offre technique comprenant une méthodologie succincte indiquant la stratégie de mise en œuvre de la mission, les modalités de son déroulement en lien avec les termes de référence, les ajustements éventuels proposés, la présentation des 4 experts accompagnée de leurs CV et références et d'une brève justification du choix de ces experts et de leurs atouts pour effectuer la mission avec les exigences de qualité requises, ainsi qu'un chronogramme de la mission ;
- Une offre financière

### **IX. Documents et rendus du Bureau d'Etudes :**

Le Cabinet retenu devra présenter les rendus ci-après :

- (i) Un rapport de cadrage et de démarrage de la mission 1 semaine à compter de la date de notification du contrat
- (ii) Un PTA (feuille de route annuelle de la décentralisation) à élaborer sous l'autorité et la supervision de la DGCT en conformité avec les prescriptions de la SNDDL et du Plan opérationnel de la DGCT, 1 semaine après la remise du Rapport de cadrage ;
- (iii) Un rapport trimestriel sur l'avancement des activités de mise en œuvre de la SNDDL,
- (iv) Un rapport annuel d'activités
- (v) Un Rapport sur la revue à mi-parcours de la SNDDL
- (vi) Un rapport d'achèvement de la mission d'AT

Le Bureau sélectionné sera responsable de l'exécution de la mission dans son ensemble et garantira la qualité globale des rendus et le bon déroulement des activités décrites plus haut exécutées par chacun de ses Experts à la satisfaction des bénéficiaires ( DGCT, CCP MOUDOUN ,Banque Mondiale et autres Structures et PTF impliqués dans la mise en œuvre de la SNDDL).

Les Rapports transmis feront l'objet d'un examen attentif de la part des bénéficiaires qui, dans un délai égal à celui admis pour la soumission, doivent faire part de leurs observations et amendements le cas échéant en vue d'une version finale approuvée par la DGCT et la CCP MOUDOUN.

## **X. Durée la mission**

La durée totale du contrat cadre pour cette mission est de 3 ans, à compter de la date de notification du contrat renouvelable annuellement si les performances du Cabinet sont satisfaisantes.

## **XI. Demande de propositions**

Une fois les TDR finalisés et validés ils seront publiés avec l'AMI et une short List de cabinets sera retenue et recevra la DP pour soumettre ses propositions

## **XII. Documents à mettre à la disposition du Cabinet :**

La DGCT ,la DGTCP et la CCP MOUDOUN mettront à la disposition du Cabinet toute la documentation ayant trait à sa mission (la SNDDL et ses documents annexes , la SCAPP, la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation et autres stratégies nationales en lien avec la décentralisation et le développement local, les rapports d'études, les réformes , les textes sur les communes, sur l'intercommunalité, la loi sur la régionalisation , les finances locales ,les rapports assistance technique sur les ressources financières des communes ,audits financiers, base de données financière sur les communes, comptes de gestion et comptes administratifs des communes, études sur la fiscalité et les finances locales , études sur les finances publiques , études et réformes relatives au FRD , évaluation du profil des SG, rapports évaluation des performances des communes , Modules de formation , etc. ).

En plus et à toutes fins utiles, le Cabinet consultera les documents, textes et références juridiques relatifs à la décentralisation en Mauritanie et accessibles sur les sites web du MIDEK et de la DGCT pour mieux se familiariser avec le processus de décentralisation dans le pays et prendre connaissance de son évolution :

1. Ordonnance n°87.289 du 20 octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n°86.134 du 13 août 1986 instituant les communes, modifiée par l'Ordonnance n°90.025 du 29 octobre 1990, la loi n°93.31 du 18 juillet 1993, la loi n°98.020 du 14 décembre 1998 et la loi n°2001.27 du 7 février 2001
2. Circulaire n°0002 /MIPT du 10 juillet 2002 relative à l'Administration Communale..
3. Arrêté n°R2089/06/MIPT/DGCL/ du 24 août 2006 fixant le nombre de conseillers au niveau de chaque commune
4. Loi n° 51-2007 du 3 septembre 2007 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 87-289 du 20 octobre 1987 instituant les communes
5. Circulaire n°003/MDAT du 24 mars 2008 relative à l'exercice des responsabilités municipales
6. Arrêté n° 659 /MIPT/DGCL du 17 mai 2005 portant création d'une Cellule d'Appui aux Communes

7. Arrêté n°3305/MDAT du 31 décembre 2007 portant création et organisation des Délégations régionales du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
  8. Loi d'orientation n° 2010.011 du 7 janvier 2010 relative à l'Aménagement du Territoire
  9. arrêté n° 627/MIDEC du 13 juin 2017 portant Réorganisation des Délégations Régionales de la Décentralisation et du Développement Local.
- Décret n°75.055 du 21 février 1975 relatif des agents auxiliaires de l'Etat, des collectivités Locales et de certains établissements publics.
10. Loi n° 74.071 du 2 avril 1974 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des agents auxiliaires de l'Etat, des collectivités Locales et de certains établissements publics.
  11. Loi n° 93.09 du 18 janvier 1993 portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat.
  12. Décret n°2012.148 PM du 8 octobre 2012 portant création d'un Comité interministériel chargé du développement local et de la décentralisation ;
  13. Décret n° 086.2012/ PM du 28 mai 2012 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département
  14. Ordonnance n° 90.02 du 30 janvier 1990 portant organisation de l'administration territoriale
  15. Décret n°2011.282 du 10 novembre 2011 définissant les attributions des responsables territoriaux et portant Organigramme des Circonscriptions administratives
  16. Circulaire n°911/MIPT du 21 août 2006 relative à l'exercice de la fonction du contrôle de légalité et du conseil aux communes
  17. Arrêté Conjoint n°773/MIDEC/MF du 18 avril 2012 modifiant certaines dispositions de l'Arrêté n°R018 du 26 janvier 1989 fixant pour les budgets communaux, les principes du droit budgétaire, les modalités de préparation et de vote, la nomenclature, les modalités d'attribution et de modification, les conditions d'exécution et de contrôle
  18. Décret n°2011.59 du 14 février 2011 portant création du Fonds Régional de Développement (FRD) et fixant ses modalités de mise en œuvre
  19. Décret n°89.124 du 14 septembre 1989 instituant un Fonds Intercommunal de Solidarité
  20. Ordonnance n° 89.012 du 28 juillet 2001 portant Règlement Général de la Comptabilité publique.
  21. Loi n° 2005.020 du 30 janvier 2005 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et aux conditions dans lesquelles elle peut être déléguée.
  22. Loi n° 2010.044 du 22 juillet 2001 portant Code des Marchés Publics.
  23. Arrêté Conjoint n°R593 MIDEC/MF du 06 avril 2011 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité Technique National
  24. Arrêté Conjoint n°R592 MIDEC/MF du 06 avril 2011 fixant les critères de répartition et d'utilisation des crédits de suivi évaluation du FRD et le fonctionnement du Comité Technique National (CTN)
  25. Ordonnance n°90-04 du 6 Février 1990 portant création d'une fiscalité communale
  26. Arrêté n°680 MIDEC du 17 avril 2011 définissant les modalités de préparation et de mise en œuvre des Plans de Développement Communal (PDC)

27. Déclaration de Politique de Décentralisation et de Développement Local du 22 Avril 2010
28. Décret N° \_\_\_\_\_ portant modification de certaines dispositions du décret N° 2011-059 du 14 février 2011 portant création du Fonds Régional de Développement (FRD) et fixant ses modalités de mise en œuvre. (dernière réforme du FRD de 2016-2017) ;
29. Arrêté N° 201/PM du 10 Mars 2016 portant création des structures décentralisées de passation des marchés communaux (CIPAM)
30. Arrêté N°0002/MIDEC du 29 Mars 2016 relatif à la fonction de Secrétaire Général de commune
31. Etc.

**ANNEXE :**

**GRILLE D’EVALUATION DES PERFORMANCES ANNUELLES DU CABINET  
CHARGE DE L’ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
SNDDL ET DE SES EXPERTS**

**1. EVALUATION DES PERFORMANCES DU CABINET**

<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de Vérification</b>	<b>Note/100 points</b>
Elaboration du PA (feuille de route) pour la mise en œuvre de la SNDDL	PA élaboré et validé	Rapport et PA	<b>10</b>
Exécution du PA	Nombre ou pourcentage des activités exécutées	Rapports d’activités	<b>20</b>
Transferts aux CT	Nombre des Plans de transferts des ressources aux CT élaborés Programme de redéploiement 2022-26 élaboré	Plans de transferts Draft du Programme	<b>20</b>
Mise en place du Cadre Légal de la Fonction publique Territoriale	Nombre de textes et de réformes validées et adoptées	Actes d’adoption	<b>20</b>
Renforcement des capacités	Nombre de plans de formation élaborés, nombre de modules et sessions de formation exécutés Nombre de cadres de la DGCT formés Nombre d’acteurs de la décentralisation formés (Communes, régions, STD)	Plans et Rapports de formation	<b>20</b>
Reporting et suivi des activités : élaboration de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la SNDDL	Nombre de rapports d’avancement et Rapport annuel sur la mise en œuvre de la SNDDL élaborés et validés	Courrier /email transmission Rapport à la DGCT	<b>10</b>

## 2. EVALUATION DES PERFORMANCES DES EXPERTS DU CABINET

<b>Expert 1 : Expert Décentralisation et Développement Local, Chef de mission</b>			
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Note/100 points</b>
Capacité de diriger l'équipe de l'AT et coordination du travail des experts	Plan de travail de l'équipe et plans individuels Réunions internes de planification et de suivi	Cohésion, discipline, assiduité, responsabilité, etc.	<b>30</b>
Préparation projets de textes et réformes sur la décentralisation	Nombre de textes et ou de réformes élaborés ou mis à jour Nombre de lois ou de réformes adoptés par le gouvernement	Draft lois et réformes Arrêtés ou autres actes d'adoption	<b>20</b>
Concertation et Coordination avec DGCT et CCP MOUDOUN	Nombre de séances de travail briefing et consultation avec la DGCT et MOUDOUN	PV et CR de séances	<b>30</b>
Assurer la mise en place d'un système de coordination et de synergie des Projets et autres interventions en décentralisation et DL	Nombre de réunions des PTF et partenaires de la DGCT pour identifier les possibilités de synergie des interventions Nombre d'actions ou de projets concertés en décentralisation et DL	Mapping des PTF et projets de décentralisation	<b>10</b>
Mise en place d'un système de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SNDDL	Indicateurs de S&E de la SNDDL Nombre de Rapports d'activités	Tableau de bord des indicateurs. Rapports d'activités	<b>10</b>
<b>Expert 2 : Expert en planification et suivi –évaluation stratégique</b>			
Planification de la mise en œuvre de la SNDDL	PA ou Feuille de route de la SNDDL Plan directeur de la régionalisation	Notes conceptuelles Draft du PA Rapports restitution et validation du PA	<b>20</b>
Assistance à la DGCT en opérationnalisation, planification et le suivi de la SNDDL	Cadres de la DGCT formés et accompagnés Nombre d'outils et d'indicateurs de suivi	Notes évaluations et appréciations des Cadres par le DGCT	<b>30</b>
Appuis en planification aux communes et Régions	Nombre de PDC et PDR élaborés et/ ou actualisés	PDC PDR	<b>20</b>
Analyse critique des études en décentralisation	Nombre d'études analysées Etat des lieux des problématiques de la décentralisation élaboré	Rapports	<b>10</b>
Mise en place d'un système de suivi	Nombre d'outils du S&E élaborés	Tableaux de bord et indicateurs de S&E	<b>20</b>

évaluation de la mise en œuvre de la SNDDL	Indicateurs de S&E de la SNDDL identifiés		
<b>Expert 3 : Expert en transfert des compétences et ressources humaines et financières y afférentes</b>			
Analyse des compétences à transférer aux CT (communes et Régions)	Volume transferts des compétences et de ressources	Plan directeur de transferts des compétences et de ressources	<b>20</b>
Renforcement des Capacités des Régions et des Communes en GRH	Nombre d'outils GRH élaborés Nombre d'ajustements RH	Fiches de postes Grille évaluation RH Pla d'ajustement	<b>30</b>
Analyse et propositions d'amendements du système de financement existant	Augmentation des dotations et subventions Amélioration des ressources propres des CT	Subventions Budgets des CT Recouvrement	<b>30</b>
Suivi & Evaluation des transferts	Qualité/Pertinence de la méthodologie et des outils de S&E proposés	Rapports de suivi	<b>20</b>
<b>Expert 4 : Expert en fiscalité et finances locales</b>			
Appuis à la mobilisation et/ou amélioration des Ressources propres des CT	Etat des lieux des potentialités fiscales des CT établi Stratégie d'amélioration des finances locales et de la fiscalité des CT (Communes et Régions)	Documents Etat des lieux et Stratégie finances locales	<b>10</b>
Expérimentation et mise à profit des NTIC pour la mobilisation des ressources propres	Al Mouhassil et autres outils NTIC expérimentés et déployés pour amélioration des ressources propres des CT.	Matériel informatique Recouvrements et Recettes des CT	<b>30</b>
Assistance au CNDDL et à la DGCT dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du Plan de financement de la Décentralisation	FRD réformé et Nouveau mécanisme de financement (FNDDL) opérationnalisé	Arrêtés d'adoption de la réforme et du nouveau mécanisme de financement	<b>30</b>
Appuis à la décentralisation budgétaire et à l'autonomie financière des CT	Logiciel SIGeL fonctionnel et utilisé	Comptes de gestion et Comptes Administratifs	<b>10</b>
Formations acteurs de la Décentralisation	Besoins en formation Modules de formation Sessions de formation	Rapport sur identification des besoins en formation Plans de formation Modules de formation Sessions de formation	<b>20</b>